



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 20 décembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 13 décembre 2019

Le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Sabine THOMAS (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Lionel VERNET (pouvoir à Régis MAHE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Thierry FABRE)

Absents excusés :

Secrétaire : Christine GRANIER

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire de Saint Jean de Fos,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

VU la délibération n°2019.013 en date du 12 avril 2019 relative au vote du budget primitif 2019 du Budget Principal ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une dépense de fonctionnement non prévue au budget : la commune a eu recours durant l'année 2019 à des contractuels en remplacement de personnel titulaire en maladie et pour surcroît de travail ;

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Art 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 4 400.00	
Art 6218 : Autre personnel extérieur	4 400.00	
	0.00	0.00

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le



Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire